

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

16 MAI 2017

N° 34

SOMMAIRE

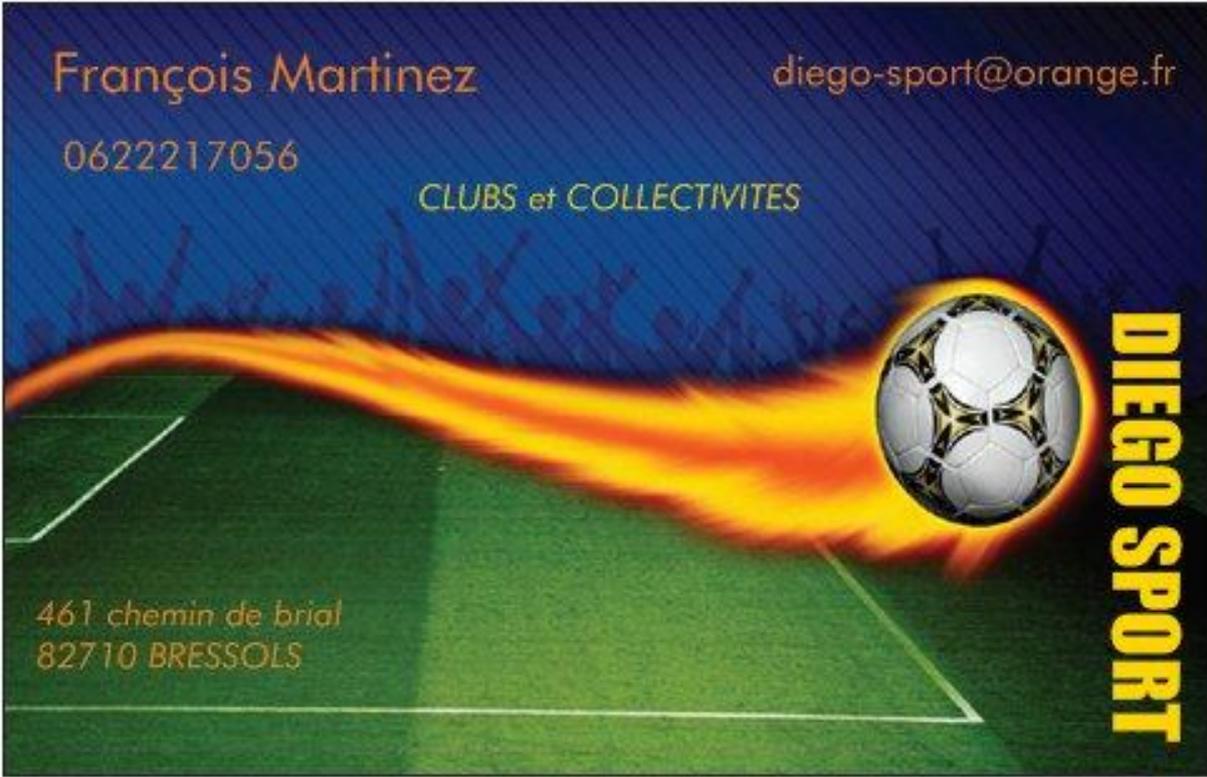


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Résultats semaine 19,
- Sportivité semaine 19,
- Sanction,
- Commission d'appel
- Calendrier : Semaines 21 à 23,
- Challenge Sportivité 2016
- Formulaire challenge de la Sportivité Clubs.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 mai 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ **ARRETES MUNICIPALES**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

⑨ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑩ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

1 1 RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

1 2 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

1 3 INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

1 4 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : à partir du 04/04 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

TRESORERIE



LES CLUBS AS DRT ET PASPORT DOIVENT REGULARISER LEUR TRESORERIE ARBITRAGE DE TOUTE URGENCE, FAUTE DE QUOI LEURS MATCHS NE SERONT PAS HOMOLOGUES.

RESULTATS

SEMAINE 19 DU 09/05/2017 AU 12/05/2017

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: 1/2 finale

ALTRAN FOOT	0	-	5	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	0	-	1	ASEAT	

Coupe de Printemps: 1/2 finale

ASC CNES	2	-	1	ASLCV	
FORZA VIOLA FC	1	-	1	AUTERIVE	
Tirs au but	2	-	3		

Coupe du Comité: 1/2 finale

TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	5	SCLE FOOT	
--------------------	---	---	---	-----------	--

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 5 aller (du 30/11/16)

NEW TEAM	5	-	3	FA ROQUES A	
----------	---	---	---	-------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 19

CINQ avertissements pour **6** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 10/05/16 – Coupe de la Haute-Garonne – 1/2 finale :

Pour "comportement antisportif envers l'arbitre" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/04/17 (ART 32 – §B – f),**

BORDES Olivier, licence n°55559591, (USEMA COLOMIERS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/05/2017.**

COMMISSION D'APPEL

Rencontre AUTERIVE DF / FC POTO du 04/04/17 – Excellence– Journée 8 retour :

Suite à l'appel formulé par Auterive DF, après lecture des rapports et entretien des différents protagonistes, **en l'absence de l'arbitre dument convoqué**, la sous Commission d'Appel décide :

Pour " **COUP A ADVERSAIRE** " – EXCLUSION –
DJERBI Bilal, licence n°55689377, (AUTERIVE)
- **Cinq (5) matchs de suspension ferme**, dont l'automatique purgé le 18 avril, + un (1) match de suspension ferme (voir bulletin n° 30), + **cinq (5) matchs de suspension avec sursis**, reste cinq (5) matchs de suspension ferme + cinq (5) matchs de suspension avec sursis, à compter du 24/04/2017.

Pour " **BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE** " – EXCLUSION –
PALAMENGA Michael, licence n°185110, (FC POTO)
- **Un (1) match de suspension ferme**, + **un (1) match de suspension avec sursis**, à compter du 10/04/2016.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 21 DU 22/05/2017 AU 24/05/2017

Coupe de la Ligue: 1/2 finale

PASPORT	MECAPROTEC FC	Stadium n°4 Synthé	Lu 22/05	20h00
ASEAT	USEMA COLOMIERS	Ceat Oran	Ma 23/05	20h00

RATTRAPAGE

Division: Honneur - Journée 10 retour (du 20/03/17)

FA ROQUES A	NEW TEAM	Roques	Lu 22/05	20h30
-------------	----------	--------	----------	-------

Division: Promotion - Journée 12 retour (du 28/04/17)

DYNAMO FC	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 24/05	19h45
-----------	---------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 22 DU 29/05/2017 AU 02/06/2017

Division: Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 02/06	20h45
USEMA COLOMIERS	AUTERIVE DF	Capitany Synthé	Me 31/05	20h00
AJ SAINT EXUPERY	US LABEGE-RAMONV.	Labège Village	Ma 30/05	20h30
ASEAT	FC POTO	Ceat Oran	Ve 02/06	20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	Sordelo St.	Me 31/05	19h45
ASC CNES	PASPORT	Stadium n°4 Synthé	Lu 29/05	20h00
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 29/05	19h45
MECAPROTEC FC	DYNAMO AGAFOUS FC	Muret Auriol	Lu 29/05	20h30

Division: Honneur - Journée 14 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	SCLE FOOT	Lardenne Synthé	Me 31/05	19h45
NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 01/06	19h45
FA ROQUES A	ASCA	Roques	Lu 29/05	20h30
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Taton Synthé	Je 01/06	20h00

Division: Promotion Honneur - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	R. Barran	Je 01/06	19h45
MIRAIL UNITED	AS DRT	R. Barran	Ve 02/06	19h45
AC2L	ALTRAN FOOT	Sordelo Hb	Lu 29/05	19h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	La Ramée Synthé	Ve 02/06	19h45

Division: Promotion - Journée 14 retour

IO TEAM	USA FOOT	La Ramée St	Lu 29/05	19h45
AFPT	SOPRA FOOT	Annulé		
DYNAMO FC	FA ROQUES B	Daniel Faucher	Ve 02/06	19h45

Exempt: ACERSO CS

SEMAINE 23 DU 06/06/2017 AU 09/06/2017

Division: Honneur - Journée 3 aller (du 10/11/16)

AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	Castelmaurou	Je 08/06	20h15
-------------------	----------	--------------	----------	-------

Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)

ASCA	FORZA VIOLA FC	Beaupuy	Je 08/06	20h15
------	----------------	---------	----------	-------

Division: Excellence- Journée 11 retour (du 31/03/17)

ASEAT	AUTERIVE DF	Ceat Oran	Ma 06/06	20h00
-------	-------------	-----------	----------	-------

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 27/04/17)

PASPORT	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 07/06	19h45
---------	---------------	-----------------	----------	-------

Si ASEAT éliminé de Coupe de la Ligue (sinon rencontre jouée le lundi 19/06)

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 28/04/17)

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 09/06	20h45
----------------	-------	--------------	----------	-------

Coupe du Comité : Finale

DYNAMO FC	SCLE FOOT	A Définir	Sa 10/06	14h30
-----------	-----------	------------------	----------	-------

Coupe de la Ligue : Finale

PASPORT ou MECAPROTEC	ASEAT ou USEMA COLOMIERS	A Définir	Sa 10/06	16h30
--------------------------	-----------------------------	------------------	----------	-------

CHALLENGE SPORTIVITE 2016

Les vainqueurs du Challenge de la Sportivité 2015-2016: **FA ROQUES A**



FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **10 juin 2017**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **vosre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
AUTERIVE DF	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE RAMONVILLE	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
DYNAMO AGAFOUS FC	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
PASPORT	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
FA ROQUES A	
AS ST LOUP CAMMAS	
SCLE FOOT	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ALTRAN FOOT	
US CAF	
AS DRT	
MIRAIL UNITED	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION

EQUIPES	
ACERSO CS	
USA FOOT	
AFPT	
DYNAMO FC	
FA ROQUES B	
SOPRA FOOT	
IO TEAM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

23 MAI 2017

N° 35

SOMMAIRE

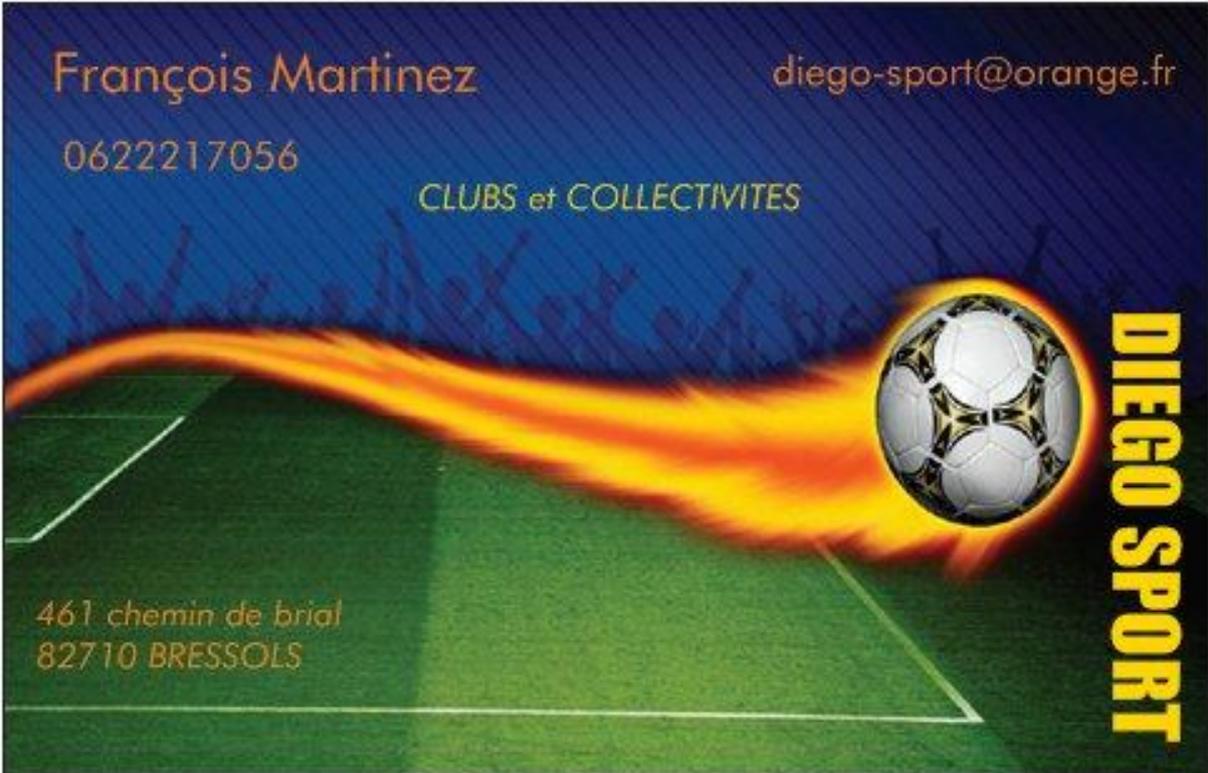


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 20,
- Sportivité semaine 20,
- Sanctions,
- Litige,
- Assemblée Générale des Clubs,
- Appel à candidature,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier : Semaines 22 à 24,
- Formulaire challenge de la Sportivité Clubs.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 mai 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ **ARRETES MUNICIPALES**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

⑨ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑩ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

1 1 RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

1 2 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

1 3 INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

1 4 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : à partir du 04/04 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

ARBITRAGE

Messieurs les arbitres, la fin de saison arrive.... il serait temps de penser à faire le contrôle des licences correctement !!!!!!!

S'il y a un doute sur une licence, le joueur doit présenter une pièce d'identité, sinon il ne pourra pas jouer.

Si vous ne faites pas votre travail correctement, c'est à la commission que vous posez des problèmes pour régler les litiges.

RESULTATS

SEMAINE 20 DU 15/05/2017 AU 19/05/2017

Division: Excellence - Journée 13 retour

ASEAT	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	1	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
AUTERIVE DF	8	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
US LABEGE-RAMONVILLE		Remis		USEMA COLOMIERS	

Division: Promotion Excellence - Journée 13 retour

ATHLETICO TOLOSA A	2	-	1	MISTRAL P.L.	
ASC CNES	3	-	1	MECAPROTEC FC	
FONBO FC	1	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	
PASPORT	3	-	0	DYNAMO AGAFOUS FC	F

Division: Honneur - Journée 13 retour

SCLE FOOT	2	-	2	ASCA	
AS ST LOUP CAMMAS	0	-	8	SB SPORT FC	
NEW TEAM	1	-	2	FORZA VIOLA FC	
FSGT AUCAMVILLOISE	1	-	2	FA ROQUES A	

Division: Promotion Honneur - Journée 13 retour

US CAF	2	-	5	TOLOSA FOOT SYSTEM	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	1	TOULOUSE SA	
AS DRT	0	-	3	ALTRAN FOOT	F
MIRAIL UNITED		-		AC2L	

Division: Promotion - Journée 13 retour

ACERSO CS	0	-	2	USA FOOT	
FA ROQUES B		Annulé		AFPT FC	
SOPRA FOOT	3	-	1	DYNAMO FC	

Exempt : IO TEAM

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO.**

SPORTIVITE SEMAINE 20

C'est le printemps, les sanctions bourgeonnent !!!!!!!!

SIX sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusion pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SCLE FOOT / ASCA du 17/05/17 – Honneur – Journée 13 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " – **SORTIE TEMPORAIRE –**
Soit **3 (trois) sorties temporaires** au cours de la saison, récidives du 17/11/2016 et du 08/12/2016 (**ART 32 – §A – c**),
BONNEL Quentin, licence n°55688339, (ASCA)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/05/2017.**

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " – **AVERTISSEMENT –**
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 08/12/2016 (**ART 32 – §B – f**),
PERLIN Cédric, licence n°163745, (ASCA)
- **Un (1) match de suspension ferme, à rajouter à la sanction suivante.**

Pour " *PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE* " – **EXCLUSION –**
PERLIN Cédric, licence n°163745, (ASCA)
- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport.**

Rencontre NEW TEAM / FORZA VIOLA FC du 18/05/17 – Honneur - Journée 13 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " –
AVERTISSEMENT –
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 06/10/2016 (**ART 32 – §B – f**),
VERGARA Hervé, licence n°185720, (NEW TEAM)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/05/2017.**

LITIGE

Rencontre MIRAIL UNITED / AC2L du 19/05/17 – Promotion Honneur - Journée 13 retour :

Suite à la réserve portée sur la feuille de match et lecture du rapport de l'arbitre, la sous-commission décide :

Pour "*PARTICIPATION D'UN JOUEUR DU CLUB AC2L AVEC LA LICENCE D'UNE TIERCE PERSONNE*"

Match perdu par pénalité pour AC2L qui marque zéro (0) point, zéro (0) but pour et trois (3) contre. MIRAIL UNITED marque quatre (4) points, trois (3) buts pour et zéro (0) contre.

De plus, conformément à **l'article 31 §E-6**, les sanctions suivantes sont appliquées :

NGBOUNDOU Freddy, **capitaine**, licence n°55620503 (AC2L)

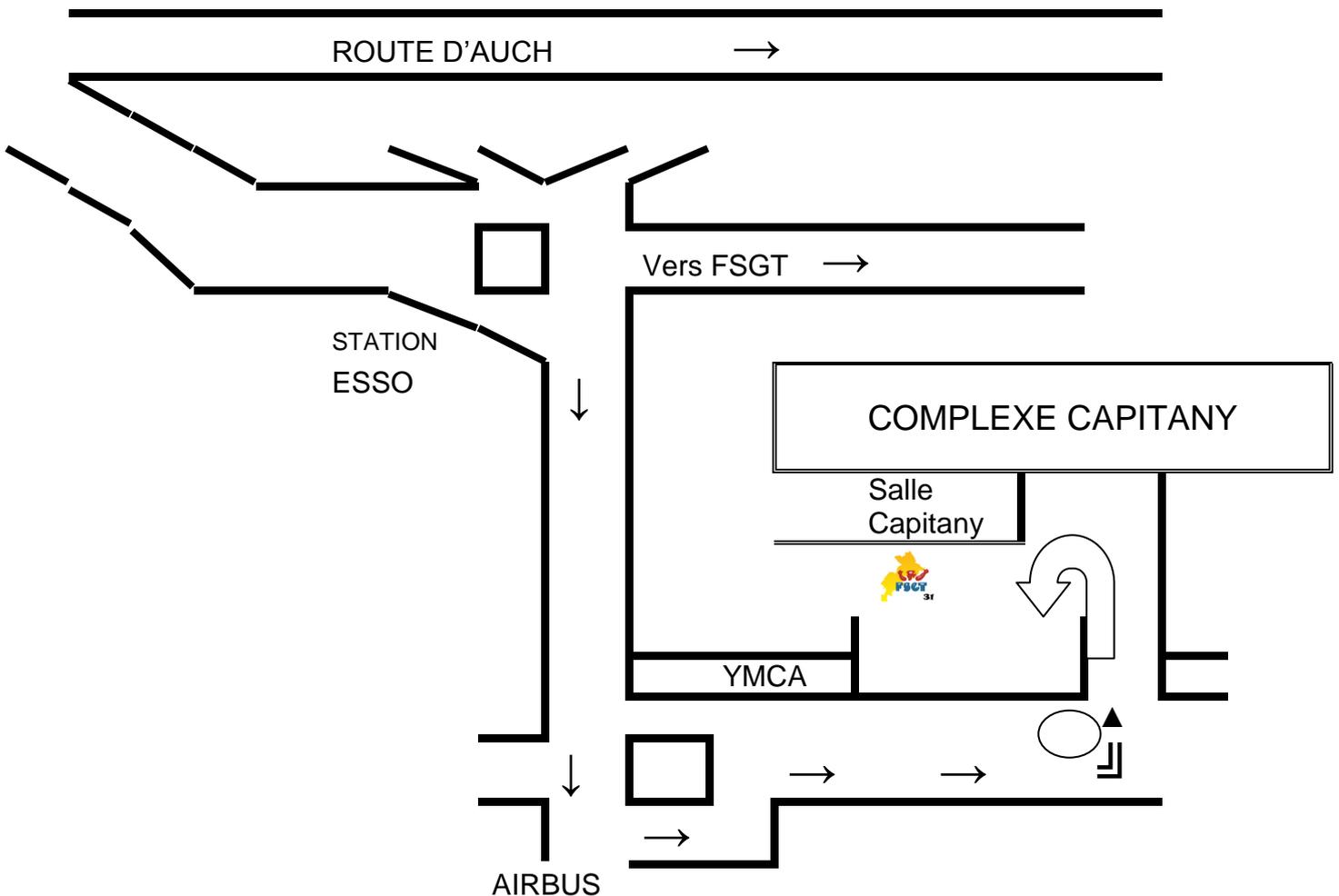
- **3 mois de suspension ferme à compter du 29/05/17.**

NGBOUNDOU Suetone, **dirigeant**, licence n°55627026 (AC2L)

- **3 mois de suspension ferme à compter du 29/05/17.**

Par ailleurs, conformément au **règlement financier de la commission départemental de football (§A-5)**, ce club à une **amende de 16€.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). **Prenez vos dispositions pour être présents.** Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. **(11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison).**

La Commission

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 23 DU 06/06/2017 AU 10/06/2017

Division Honneur – Journée 3 (aller)

AS ST LOUP CAMMAS NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe du Comité : Finale

DYNAMO FC SCLE FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : Finale

PASPORT ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 22 DU 29/05/2017 AU 02/06/2017

Division: Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 02/06	20h45
USEMA COLOMIERS	AUTERIVE DF	Capitany Synthé	Me 31/05	20h00
AJ SAINT EXUPERY	US LABEGE-RAMONV.	Labège Village	Ma 30/05	20h30
ASEAT	FC POTO	Ceat Oran	Ve 02/06	20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	Sordelo St.	Me 31/05	19h45
ASC CNES	PASPORT	Stadium n°4 Synthé	Lu 29/05	20h00
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 29/05	19h45
MECAPROTEC FC	DYNAMO AGAFOUS FC	Muret Auriol	Lu 29/05	20h30

Division: Honneur - Journée 14 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	SCLE FOOT	Lardenne Synthé	Me 31/05	19h45
NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 01/06	19h45
FA ROQUES A	ASCA	Roques	Lu 29/05	20h30
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Taton Synthé	Je 01/06	20h00

Division: Promotion Honneur - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	R. Barran	Je 01/06	19h45
MIRAIL UNITED	AS DRT	R. Barran	Ve 02/06	19h45
AC2L	ALTRAN FOOT	Sordelo Hb	Lu 29/05	19h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	La Ramée Synthé	Ve 02/06	19h45

Division: Promotion - Journée 14 retour

IO TEAM	USA FOOT	La Ramée St	Lu 29/05	19h45
AFPT	SOPRA FOOT	Annulé		
DYNAMO FC	FA ROQUES B	Daniel Faucher	Ve 02/06	19h45

Exempt: ACERSE CS

SEMAINE 23 DU 06/06/2017 AU 10/06/2017

Division: Honneur - Journée 3 aller (du 10/11/16)

AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je 08/06	20h15
--------------------------	-----------------	-----------------------	-----------------	--------------

Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)

ASCA	FORZA VIOLA FC	Beaupuy	Je 08/06	20h15
------	----------------	---------	----------	-------

Division: Excellence- Journée 11 retour (du 31/03/17)

ASEAT	AUTERIVE DF	Ceat Oran	Ma 06/06	20h00
-------	-------------	-----------	----------	-------

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 27/04/17)

PASPORT	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 07/06	19h45
---------	---------------	-----------------	----------	-------

Coupe du Comité : Finale

DYNAMO FC	SCLE FOOT	Cazal Lapujade Syn.	Sa 10/06	14h30
------------------	------------------	----------------------------	-----------------	--------------

Coupe de la Ligue : Finale

PASPORT	ASEAT	Cazal Lapujade Syn.	Sa 10/06	16h30
----------------	--------------	----------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 24 DU 12/06/2017 AU 17/06/2017

Division: Excellence - Journée 10 retour (du 21/03/17)

AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Ceat Oran	Ma 13/06	20h00
------------------	-------	-----------	----------	-------

Division: Excellence - Journée 13 retour (du 15/05/17)

US LABEGE-RAMONV.	USEMA COLOMIERS	Labège Village	Lu 12/06	20h00
-------------------	-----------------	----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : Finale

ASC CNES	AUTERIVE DF	Cazal Lapujade Syn.	Sa 17/06	14h30
----------	-------------	---------------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

ASEAT	PASPORT	Cazal Lapujade Syn.	Sa 17/06	16h30
-------	---------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 25 DU 19/06/2017 AU 22/06/2017

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 28/04/17)

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Stadium n°4 Synthé	Lu 19/06	20h00
----------------	-------	--------------------	----------	-------

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **10 juin 2017**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
AUTERIVE DF	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE RAMONVILLE	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
DYNAMO AGAFOUS FC	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
PASPORT	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
FA ROQUES A	
AS ST LOUP CAMMAS	
SCLE FOOT	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ALTRAN FOOT	
US CAF	
AS DRT	
MIRAIL UNITED	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION

EQUIPES	
ACERSO CS	
USA FOOT	
AFPT	
DYNAMO FC	
FA ROQUES B	
SOPRA FOOT	
IO TEAM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

30 MAI 2017

N° 36

SOMMAIRE

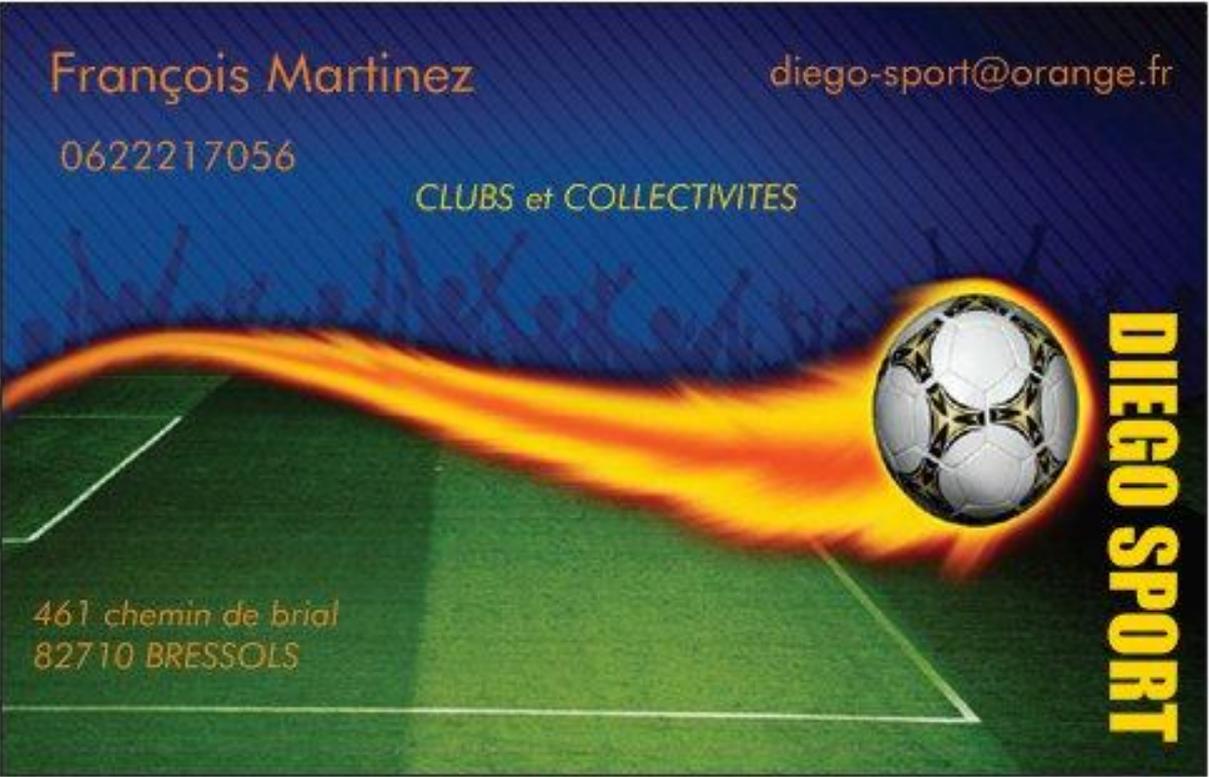
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Rappels aux dirigeants et aux arbitres,
- Résultats semaine 21,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 21,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Commission de Discipline,
- Assemblée Générale des Clubs,
- Appel à candidature,
- Calendrier : Semaines 23 à 25,
- Formulaire challenge de la Sportivité Clubs.



SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 mai 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② Onglet : « en cas d'accident ».

③ Télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

④ ARRETES MUNICIPALES

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération, et le club utilisateur de ce terrain aura match perdu par pénalité."

⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'heure désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits **en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

⑨ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

①① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : à partir du 04/04 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

RAPPEL AUX DIRIGEANTS ET AUX ARBITRES



Messieurs les arbitres, vous ne devez laisser sur le banc de touche ou devant la main courante, uniquement que les personnes qui sont inscrites sur la feuille de match. Car si vous avez des problèmes avec des dirigeants ou des joueurs non-inscrits sur la feuille de match et que vous ne pouvez pas les nommer, la commission aura beaucoup de mal à sanctionner le comportement de ces personnes.

Messieurs les dirigeants ou joueurs, si vous n'êtes pas inscrits sur la feuille de match, vous n'avez rien à faire sur le banc de touche ou devant la main courante.

RESULTATS

SEMAINE 21 DU 22/05/2017 AU 24/05/2017

Coupe de la Ligue: 1/2 finale

PASPORT	5	-	1	MECAPROTEC FC
ASEAT	5	-	1	USEMA COLOMIERS

RATTRAPAGE

Division: Honneur - Journée 10 retour (du 20/03/17)

FA ROQUES A		-		NEW TEAM	
-------------	--	---	--	----------	--

Division: Promotion - Journée 12 retour (du 28/04/17)

DYNAMO FC		-		IO TEAM	
-----------	--	---	--	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 20 DU 15/05/2017 AU 19/05/2017

Division: Excellence - Journée 13 retour :

FC POTO	1	-	2	SHADOCKS SEILH
---------	---	---	---	----------------

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe **FC POTO** est rétablie dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 21



HEUREUSEMENT QU'IL N'Y A EU QUE TROIS MATCHS...

DEUX avertissements et **DEUX** exclusions pour **3** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASEAT / USEMA COLOMIERS du 23/05/17 – Coupe de la Ligue – 1/2 finale :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 30/11/2016 (**ART 32 – §B – f**),

GARCIA Marc, licence n°197396, (USEMA COLOMIERS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/06/2017.**

Suite à la réception des rapports des arbitres et pris connaissance de leurs contenus, la sous-commission, en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS ARBITRE*"

SEBBAN Philippe, licence n°297416, (USEMA COLOMIERS)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Rencontre FA ROQUES A / NEW TEAM du 22/05/17 – Honneur – Journée 10 retour :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE*" – **EXCLUSION** –

DEDIEU Yohan, licence n°283503, (NEW TEAM)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a**), décide :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**"

- EXCLUSION -

FOLTRAN Yannick, licence n°55604930, (NEW TEAM)

- **Huit (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 29/05/2017**

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB PORT / FA ROQUES A du 06/03/17 – Honneur – Journée 9 retour:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a**), décide :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**"

- EXCLUSION -

MINA Franck, licence n°55571505, (SB SPORT)

- **Six (6) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 20/03, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 29/05/2017.**

LITIGES

Rencontre FA ROQUES A / NEW TEAM du 22/05/17 – Honneur – Journée 10 retour :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, l'équipe NEW TEAM n'ayant pas voulu reprendre la rencontre à l'issue des sanctions, elle est déclarée "forfait ":

- **Match perdu par forfait à NEW TEAM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FA ROQUES A** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour et 0(zéro) contre.

Rencontre DYNAMO FC / IO TEAM du 24/05/17 – Promotion – Journée 12 retour :

Suite à la réception des rapports de l'arbitre et du responsable des terrains de la Commission, les équipes DYNAMO FC et IO TEAM n'étant pas restées règlementairement au stade jusqu'à la décision définitive par l'arbitre de jouer ou non la rencontre, elles sont déclarées "forfait ":

- **Match perdu par forfait à DYNAMO FC et IO TEAM**, qui marquent **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

Par ailleurs, ces deux clubs devront s'acquitter chacun **avant le 6 juin**, de la somme de **16€**, montant du déplacement de l'arbitre, faute de quoi leurs résultats ne seront pas homologués.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / MIRAIL UNITED du 20/04/17 – Coupe du Comité – Quart de finale :

Suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes, études des différents éléments apportés en commission de discipline, et en absence injustifiée de Mr SOFI Jaouad, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §G – a, Art 32 - §D – a et Art 36 - §A – 3,**), décide :

Pour "**COUP A UN ADVERSAIRE**"

– EXCLUSION –

VINCENT Jean-Pierre, licence n°187388, (AS ST LOUP CAMMAS)

- **Quatre (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 27/04, reste trois (3) matchs de suspension ferme à compter du 02/05/2017.**

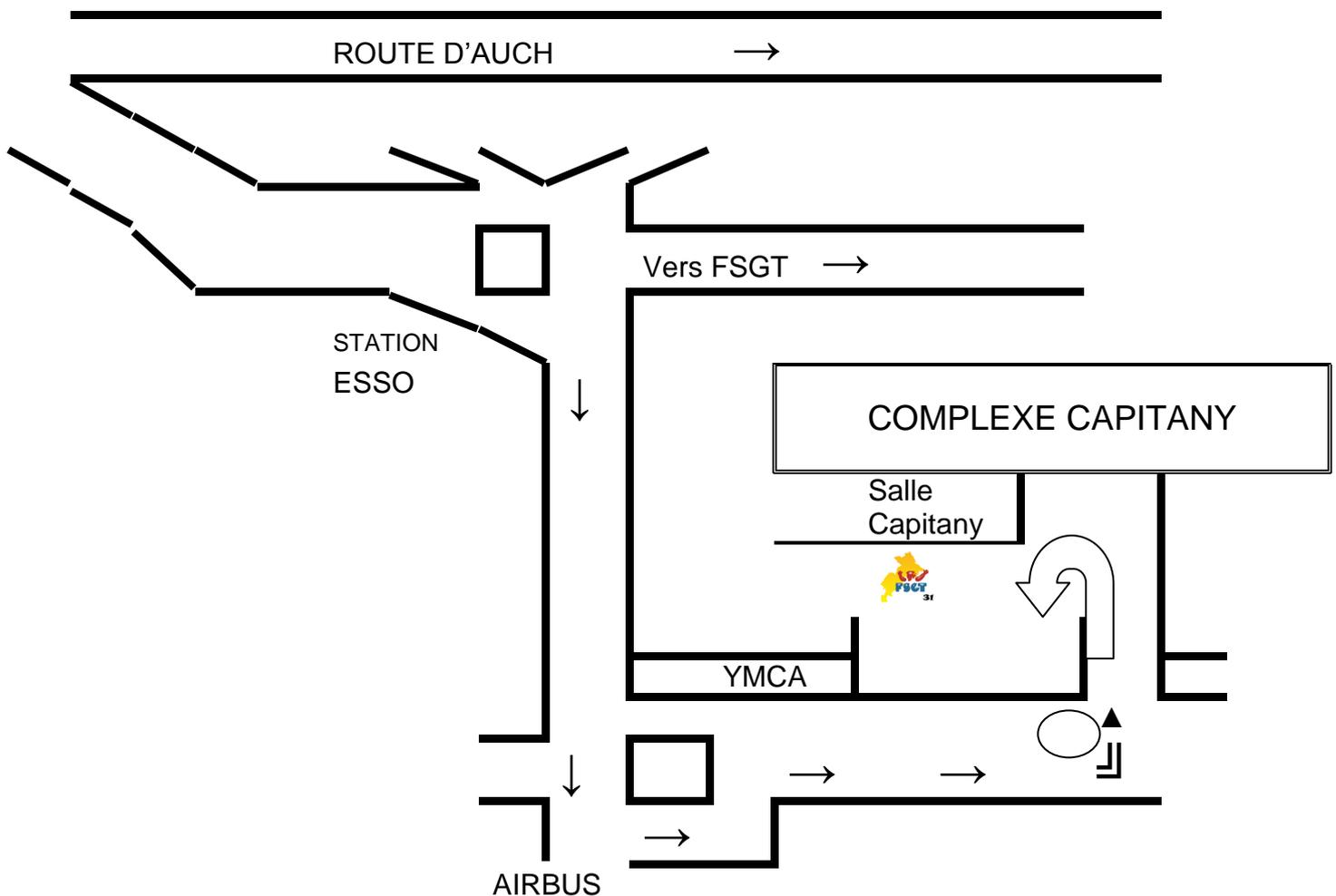
Pour "**CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE**"

– EXCLUSION –

SOFI Jaouad, licence n°55615784, **capitaine**, (MIRAIL UNITED)

- **Trois (3) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 27/04, reste deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 02/05/2017.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). **Prenez vos dispositions pour être présents.** Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. (**11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison**).

La Commission

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 23 DU 06/06/2017 AU 10/06/2017

Division: Honneur - Journée 3 aller (du 10/11/16)

AS ST LOUP CAMMAS NEW TEAM St Loup Cammas Je 08/06 20h15

Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)

ASCA FORZA VIOLA FC Beaupuy Je 08/06 20h15

Division: Excellence- Journée 11 retour (du 31/03/17)

ASEAT AUTERIVE DF Ceat Oran Ma 06/06 20h00

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 27/04/17)

PASPORT MECAPROTEC FC Lardenne Synthé Me 07/06 19h45

Coupe du Comité : Finale

DYNAMO FC SCLE FOOT Cazal Lapujade Syn. Sa 10/06 14h30

Coupe de la Ligue : Finale

PASPORT ASEAT Cazal Lapujade Syn. Sa 10/06 16h30

SEMAINE 24 DU 12/06/2017 AU 17/06/2017

Division: Excellence - Journée 10 retour (du 21/03/17)

AJ SAINT EXUPERY ASEAT Ceat Oran Ma 13/06 20h00

Division: Excellence - Journée 13 retour (du 15/05/17)

US LABEGE-RAMONV. USEMA COLOMIERS Labège Village Lu 12/06 20h00

Coupe de Printemps : Finale

ASC CNES AUTERIVE DF Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 14h30

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

ASEAT PASPORT Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 16h30

SEMAINE 25 DU 19/06/2017 AU 22/06/2017

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 28/04/17)

SHADOCKS SEILH

ASEAT

Stadium n°4 Synthé

Lu 19/06 20h00

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **10 juin 2017**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
AUTERIVE DF	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE RAMONVILLE	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
DYNAMO AGAFOUS FC	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
PASPORT	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
FA ROQUES A	
AS ST LOUP CAMMAS	
SCLE FOOT	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ALTRAN FOOT	
US CAF	
AS DRT	
MIRAIL UNITED	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION

EQUIPES	
ACERSO CS	
USA FOOT	
AFPT	
DYNAMO FC	
FA ROQUES B	
SOPRA FOOT	
IO TEAM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°